



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 décembre 2021, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Annie Meilleur, et Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-André Bergeron est présent.

La conseillère, Madame Diane Imonti, est présente en visioconférence.

Une personne assiste à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 13 décembre 2021

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.5 Présentation des comptes du mois de novembre 2021 - Municipalité
- 1.6 Présentation des comptes du mois de novembre 2021 - Pourvoirie et camping
- 1.7 Attribution des comités
- 1.8 Rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI
- 1.9 Délégation et appel d'offres pour le programme du regroupement régional d'assurance collective
- 1.10 Refinancement du règlement R-255
- 1.11 Nomination du greffier trésorier et greffière trésorière adjointe
- 1.12 Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

- 1.13 Avis de motion – Règlement numéro **R-304** établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux de taxes foncières spéciales pour l’année 2022
- 1.14 Avis de motion – Règlement numéro **R-305** établissant des compensations pour le service d’aqueduc et d’égouts pour l’année 2022
- 1.15 Avis de motion – Règlement numéro **R-306** établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l’année 2022
- 1.16 Avis de motion – Règlement numéro **R-307** établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l’année 2022
- 1.17 Avis de motion – Règlement numéro **R-308** établissant une tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l’année 2022
- 1.18 Avis de motion – Règlement numéro **R-309** établissant une tarification pour le projet Brancher Antoine-Labelle Internet Haute Vitesse (IHV) pour l’année 2022
- 1.19 Autorisation de dépenses
 - 1.19.1 Radars pédagogiques – JMJ TECH
 - 1.19.2 Guides et cartes touristiques des Hautes-Laurentides
 - 1.19.3 Pelle déneigement pour camion GMC 3500 – Auto Parts Plus – Pièces d’auto Léon Grenier inc

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Approbation du budget 2022 du service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK)
- 2.2 Approbation du taux de partage du service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) pour l’année 2022

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1 3.1 Entretien et raccordement routier pour permission de voirie sur propriété du MTQ
- 3.2 3.2 Programme d’aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale
- 3.3 3.3 Entraide automatique Travaux de déneigement et déglçage

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Approbation du budget 2022 pour l’entente intermunicipale de l’eau potable
- 4.2 Approbation du budget 2022 pour l’entente de service pour

les eaux usées

- 4.3 Règlement #76 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #9

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

- 5.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales
– Mise à jour de la politique familiale

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Résolution de désistement bail 700205 00 000
6.2 Activité pêche en herbe

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....
1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-12-236

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h05.

ADOPTÉE

2021-12-237

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-12-238

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

1.4 RAPPORT AU CONSEIL – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Aucune dépense dans le cadre de la délégation de pouvoirs

2021-12-239

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de novembre 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
152 491.37 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
40 4765.59 \$.

ADOPTÉE

2021-12-240

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de novembre 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
2 728.91 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
1 715.28 \$.

ADOPTÉE

2021-12-241

1.7 ATTRIBUTION DES COMITÉS

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les représentants responsables des différents comités municipaux et comités intermunicipaux tel que ci-après présenté :

| MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX ANNÉE 2021-2025 | | |
|---|--------------------------|--|
| LOISIRS ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE | | |
| BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE | Maire | Michel Dion |
| | Représentante municipale | Anne-Marie Meyran |
| LOISIRS ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE | Maire | Michel Dion |
| | Représentante municipale | Anne-Marie Meyran Annie Meilleur |
| POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN / TOURISME | | |
| POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN | Maire | Michel Dion |
| | Représentants municipaux | Michel Villeneuve Anne-Marie Meyran (substitut) |

| | | |
|---|---|--|
| TOURISME ET ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS | Maire Représentantes municipales | Michel Dion Annie Meilleur Mélanie Grenier |
| RESSOURCES HUMAINES – RELATIONS DE TRAVAIL – NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE | | |
| COMITÉ PATRONAL, RELATIONS DE TRAVAIL ET NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE | Maire Représentantes municipales Secrétaire-trésorier et directeur général (personne-ressource) | Michel Dion Diane Imonti Anne-Marie Meyran Marc-André Bergeron |
| AMÉNAGEMENT ET URBANISME | | |
| COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME | Maire Représentants municipaux Président : Denis Grenier Représentants Personne-ressource et secrétaire | Michel Dion Christian Lacroix Mélanie Grenier (substitut) Denis Grenier Philippe Orreindy José Diotte Grégoire Diotte Officier en Urbanisme Tommy Millette |
| APPROVISIONNEMENT EAU POTABLE, EAUX USÉES ET RÉGIE INTERMUNICIPALE | | |
| APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES | Maire Représentant municipal | Michel Dion Michel Villeneuve |
| RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL) | | |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES ET COLLECTE SÉLECTIVE | Maire Représentants municipaux | Michel Dion Mélanie Grenier Christian Lacroix(substitut) |
| SÉCURITÉ CIVILE | | |
| | Maire Coordonnateur des mesures d'urgence Représentante municipale | Michel Dion Marc-André Bergeron Diane Imonti |
| TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, TRANSPORT ADAPTÉ, TRANSPORT COLLECTIF | | |
| | Maire Représentant municipal | Michel Dion Christian Lacroix |
| COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (TRAVAIL) | | |
| | Maire Représentante municipale | Michel Dion Annie Meilleur |
| PARCS ET ESPACES VERTS / EMBELLISSEMENT / LES FLEURONS DU QUÉBEC | | |
| | Maire Représentante municipale Représentantes | Michel Dion Mélanie Grenier Monique St-Jean Caroline Grenier France Lavallée |

| DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (POLITIQUE DES AÎNÉS), POLITIQUE FAMILIALE, FORUM JEUNESSE | | |
|--|--|---|
| | Maire | Michel Dion |
| | Représentantes municipales | Mélanie Grenier-familiale Anne-Marie Meyran – MADA Annie Meilleur – MADA et familiale |
| SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) | | |
| COMITÉ DE SÉLECTION | Maire | Michel Dion |
| | Représentants municipaux | Diane Imonti Michel Villeneuve (substitut) |
| BÂTIMENTS | | |
| | Maire | Michel Dion |
| | Représentant municipal | Christian Lacroix |
| DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET DOMICILIAIRE | | |
| | Maire | Michel Dion |
| | Représentant municipal | Christian Lacroix |
| PISTE DE COURSE DE KIAMIKA | | |
| | Maire | Michel Dion |
| COMITÉ DES LOISIRS DE KIAMIKA | | |
| | Représentante municipale | Anne-Marie Meyran |
| FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT | | |
| | Représentante municipale Représentant | Diane Imonti Philippe Orreindy |
| CONSEIL D'ADM. LOCALE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE | | |
| | Représentants municipaux | Annie Meilleur Michel Dion |

ADOPTÉE

2021-12-242

1.8 RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika a fait l'objet d'un audit de conformité en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale au courant de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces audits, ainsi que les recommandations que la Commission a jugé appropriées et qu'ils doivent être déposés à la séance du conseil suivant leurs transmissions à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, de recevoir pour dépôt les deux rapports d'audits de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec.

Il est de plus résolu de respecter les recommandations émises à l'intérieur des rapports mentionnés.

ADOPTÉE

7591

2021-12-243

1.9 DÉLÉGATION ET APPEL D'OFFRES POUR LE PROGRAMME DU REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika offre à son personnel une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités des Laurentides*, un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Des-Écorces a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités des Laurentides* depuis 2009 et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultants déposera une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

CONSIDÉRANT qu'ASQ Consultants est un cabinet spécialisé en avantages sociaux indépendant ayant la possibilité de travailler avec l'ensemble des assureurs disponible sur le marché;

CONSIDÉRANT qu'ASQ Consultants sera en charge de l'analyse des soumissions reçues suite à l'appel d'offres ainsi que la présentation de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Kiamika délègue à la Municipalité de Lac-Des-Écorces son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil de la Municipalité de Kiamika confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

ADOPTÉE

2021-12-244

1.10 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT R-255

CONSIDÉRANT QUE le prêt pour le règlement R-255 est venu à terme;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement pour le règlement R-255 a été établi sur une durée de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le prêt initial date de 2009 et que la somme à rembourser est de 71 723,60\$;

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité que le conseil autorise Marc-André Bergeron, greffier-trésorier et directeur général, à entreprendre les démarches et signer tous documents en lien avec le financement du règlement R-255.

ADOPTÉE

2021-12-245

1.11 NOMINATION DU GREFFIER-TRÉSORIER ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives a été adopté le 4 novembre et sanctionné le 5 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE selon le Projet de loi n° 49, dorénavant toute municipalité devra avoir, en plus d'un directeur général, un greffier-trésorier dûment identifié;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence, le greffier-trésorier devra être remplacé par un greffier-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Marc-André Bergeron, greffier-trésorier et madame Sophie Gauthier greffière-trésorière adjointe pour la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2021-12-246

1.12 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes de:

- Monsieur Michel Dion, maire;
- Madame Diane Imonti, conseillère au poste numéro 1;
- Monsieur Michel Villeneuve, conseiller au poste numéro 2;
- Madame Annie Meilleur, conseillère au poste numéro 3;
- Monsieur Christian Lacroix, conseiller au poste numéro 4;
- Madame Anne-Marie Meyran, conseillère au poste numéro 5;
- Madame Mélanie Grenier, conseillère au poste numéro 6.

ADOPTÉE

2021-12-247

1.13 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-304 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-304 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2022.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-304 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-12-248

1.14 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-305 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-305 établissant des compensations pour le service d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2022.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-305 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-12-249

1.15 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-306 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-306 établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2022.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-306 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-12-250

1.16 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-307 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-307 établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2022.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-307 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-12-251

1.17 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-308 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION AUX FINS DE FINANCER LA GESTION DES BOUES SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Michel Villeneuve qu'à une

prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-308 établissant une tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2022.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-308 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-12-252

1.18 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-309 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LE PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE INTERNET HAUTE VITESSE POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Diane Imonti qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-309 établissant une tarification pour le projet Brancher Antoine-Labelle Internet Haute Vitesse (IHV) pour l'année 2022.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-309 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-12-253

1.19.1 RADARS PÉDAGOGIQUES – JMJ TECH

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ou commentaires ont été formulés quant à la vitesse de la circulation routière dans certains secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir un environnement sécuritaire à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de trois (3) radars pédagogiques de la compagnie JMJ TECH pour la somme de 10 560.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2021-12-254

1.19.2 GUIDE ET CARTES TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres

présents de publier une affiche à l'intérieur du Guide et Cartes touristiques des Hautes-Laurentides pour la somme de 2 490.00\$ plus taxes qui sera imputée au compte 02-622-000-340-00.

ADOPTÉE

2021-12-255

1.19.3 PELLE DÉNEIGEMENT POUR CAMION GMC 3500 – AUTO PARTS PLUS – PIÈCES D'AUTO LÉON GRENIER INC

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat et l'installation d'une pelle à neige de marque Fisher modèle HD2 de 8,6 pieds pour le camion GMC 3500 afin de répondre aux besoins en lien avec les activités de déneigement de la municipalité, pour le montant de 11 630,00\$ excluant les taxes, somme qui sera imputée au surplus non affecté.

ADOPTÉE

2021-12-256

2.1 APPROBATION DU BUDGET 2022 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK)

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2022 du Service de sécurité incendie de Rivière Kiamika (SSIRK) présenté par la directrice des finances de la municipalité de Lac-des-Écorces au comité incendie le 9 décembre 2021.

ADOPTÉE

2021-12-257

2.2 APPROBATION DU TAUX DE PARTAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE les dépenses du SSIRK seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces et Chute-Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de partage est établi selon le R.F.U. 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le taux de partage de 20% présenté au comité incendie le 9 décembre 2021 par la directrice des finances de la municipalité de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

2021-12-258

3.1 ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER POUR PERMISSION DE VOIRIE SUR PROPRIÉTÉ DU MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise monsieur Marc-André Bergeron, directeur général à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

2021-12-259

3.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Anne-Marie Meyran il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kiamika approuve les dépenses d'un montant de 55 000\$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Dossier : 00030626-1-79025 (15)-2021-04-20-38

ADOPTÉE

2021-12-260

3.3 ENTRAIDE AUTOMATIQUE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue le déglçage et le déneigement des chemins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports du Québec pour effectuer le déglçage et le déneigement d'une portion de la route 311 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités limitrophes effectuent elles aussi le déglçage et le déneigement des chemins de leur municipalité respective ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Kiamika souhaite conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services de déglçage et le déneigement des chemins de la municipalité en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité que la municipalité de Kiamika dépose une demande d'entraide automatique avec la municipalité de Lac-du-Cerf.

Il est de plus résolu qu'afin d'optimiser l'entente et s'assurer d'une sécurité maximale lors des opérations :

- la municipalité aidante fourni son équipement et son opérateur;
- la municipalité demandant de l'aide devra fournir un accompagnateur à la ressource effectuant les travaux chez la municipalité voisine;

- la facturation pour les travaux effectués sera basée sur les tarifs émis annuellement par le MTQ dans le cadre de son guide : **Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers.**

ADOPTÉE

2021-12-261

4.1 APPROBATION DU BUDGET 2022 POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour le service d'aqueducs seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces, et Lac-Saint-Paul selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage des dépenses attribuable à la municipalité de Kiamika est de 20%;

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2022 du Service intermunicipal de l'eau potable, pour un montant de 144 592 \$.

ADOPTÉE

2021-12-262

4.2 APPROBATION DU BUDGET 2022 POUR L'ENTENTE DE SERVICE POUR LES EAUX USÉES

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2022 pour l'entente de service pour les eaux usées, soit de 5 560\$. Les dépenses pour le service des eaux usées seront payées par la Municipalité de Kiamika selon les heures et dépenses réelles des techniciens.

ADOPTÉE

2021-12-263

4.3 RÈGLEMENT #76 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE #9

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Kiamika approuve le Règlement #76, au montant de 1 613 000 \$, décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #9 sur une période maximale de six (6) ans.

ADOPTÉE

2021-12-264

5.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Meilleur et résolu à l'unanimité des membres présents ;

- d'autoriser monsieur Marc-André Bergeron, directeur général de la municipalité de Kiamika, à signer au nom de la municipalité de Kiamika tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;
- de confirmer que mesdames les conseillères Mélanie Grenier et Annie Meilleur seront les élues responsables des questions familiales.

ADOPTÉE

2021-12-265

6.1 RÉSOLUTION DE DÉSISTEMENT BAIL 700205 00 000

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'exploite plus la piste de ski de fond qui était situé sur les lots 4 502 196, 4 502 195, 3 016 752 et 3 909 722;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de projets de remise en état ou d'une autre utilisation pour le tracé de la piste de ski de fond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer une demande de désistement pour le bail 700205 00 000.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Marc-André Bergeron, directeur général, et monsieur Tommy Millette, responsable du service d'urbanisme de la municipalité de Kiamika, à signer au nom de la municipalité de Kiamika tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre dudit désistement du bail 700205 00 000.

ADOPTÉE

2021-12-266

6.2 ACTIVITÉ PÊCHE EN HERBE

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika demande une subvention au ministère Forêts, Faune et Parcs dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour l'année 2022 afin d'ensemencer le lac Pimodan et pour le programme d'aide pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche.

Il est, de plus, résolu que Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général, soit mandaté pour présenter la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Règlement lavage de bateaux
Chantier forestier -Diable

2021-12-267

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h25.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Directeur général/sec.-trésorier

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire